



Département : HAUT-RHIN
Arrondissement : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 068-216800854-20260417-13170426-DE
Conseillers élus : 11
Conseillers présents : 9

Mairie d'Eteimbes

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ETEIMBES SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni vendredi 17 avril 2026 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Thierry KLINGLER, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Marie-Christine PEZZANO, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR, Sandra MIRO
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Thierry KLINGLER, Grégory ROY, Jonathan MICHELS, Jérôme WOLF

Absents excusés : Mme Carole DEYBER, M. Olivier ZINK

A donné procuration : Mme Carole DEYBER à M. Thierry KLINGLER et M. Olivier ZINK à Mme Nathalie MASSON

Assiste également : Mme Sylvie DIZIAIN en qualité de secrétaire générale de mairie.

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h 03. Il demande l'ajout d'un point : présentation et validation d'un devis concernant les travaux - 3^{ème} tranche Trottoirs - rue Principale.

ORDRE DE JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2) Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 ;
- 3) Orientations budgétaires – prévisions travaux année 2026 ;
- 4) Approbation du Compte Financier Unique 2025 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 ;
- 6) Présentation et approbation du Budget Primitif 2025 ;
- 7) Nomination de délégués au SIGFRA ;
- 8) Approbation de l'état des admissions en non-valeur (ANV) ;
- 9) Attribution de subventions ;
- 10) Approbation d'une convention avec une entreprise locale ;
- 11) Création des commissions intra-communales ;
- 12) Ajout - Présentation et approbation de devis pour les travaux de réfection des trottoirs rue principale – 3^{ème} tranche
- 13) **DIVERS** :
 - Journée citoyenne ;
 - Fermeture de l'aire de jeux et du cimetière.
 - Stationnement de véhicules sur trottoirs / élagage etc...

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L 2121-5 et L. 5211-1 du CGCT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la désignation de **Jonathan MICHELS** en tant que secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026

Monsieur le Maire donne connaissance des travaux d'investissement à budgétiser pour l'exercice 2026 :

- **Projet 1 : TROTTOIRS RUE PRINCIPALE – 3^{ÈME} TRANCHE ;**
- **Projet 2 : GRAVILLONAGE RUE DE LACHAPELLE ;**
- **Projet 3 : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITE DU CARREFOUR DE L'ECOLE ;**
- **Projet 4 : FOSSÉ DES GRIÉS ;**
- **Projet 5 : INSTALLATION D'UN PORTAIL - CIMETIÈRE ET AIRE DE JEUX ;**

Lors des débats, il est rappelé qu'en priorité, les dépenses en investissement, seront orientées aux travaux des trottoirs de la rue Principale – 3^{ème} tranche.

Le conseil municipal **DÉCIDE**, après avoir délibéré à l'unanimité, **D'APPROUVER** l'inscription des crédits au budget de l'exercice 2026 pour les projets des travaux énumérés ci-dessus.

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

4 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Christine PEZZANO, Conseillère municipale expose :

Vu la délibération du 16 décembre 2021 autorisant la candidature de la commune d'Eteimbes à expérimenter le Compte Financier Unique,

Le guide du compte financier unique établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Le Compte Financier Unique est donc devenu en 2023 la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal délibère pour la quatrième année le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Le CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections – Fonctionnement et Investissement.

TK

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU, il est proposé au Conseil municipal les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>SECTION</u>	<u>BP 2025 voté</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RÉSULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	695 775.00 €	290 798.83 €	377 683.96 €	+ 86 895.13 €
INVESTISSEMENT	532 807.81 €	329 011.40 €	269 742.35 €	-59 265.05 €

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2024)	568 561.56 €
- Déficit investissement cumulé (années antérieures + 2025)	144 602.16 €
- Résultat de fonctionnement cumulé	464 113.58 €
- Reste à réaliser (61 077 € - 144 602.16 + 50 000 € recettes)	155 679.16 €
- Résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2026	308 434.42 €

RESTES A RÉALISER :

<u>INTITULE</u>		<u>CHAPITRE</u>	<u>IMPUTATION</u>	<u>MONTANT REPORTE AU BP 2026</u>
TRAVAUX FOSSE DES GRIÉS	DEPENSES	21	2151	61 077 €
SUBVENTIONS	RECETTES	13	1318/1345	50 000 €

Déclare, que le CFU dressé, pour l'exercice 2025, par le comptable sera visé et certifié ultérieurement. Il devra être conforme et n'appeler ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

CONSTATER que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi les contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETER le Compte Financier Unique 2025 selon les résultats arrêtés ci-dessus qui seront validés et visés ultérieurement.

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

TK



5 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

- **DECIDE** d'affecter les excédents ressortant du compte financier unique 2025 au Budget Primitif 2026 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté, au compte 002 :	308 434.42 €
- solde d'exécution de la section d'investissement, au compte 001 :	144 602.16 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé, au compte 1068 :	191 333.11 €
- Virement à la section d'investissement, cpte 002 résultat reporté :	104 000.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'AFFECTER 191 333.11 € au compte 1068 de la section d'investissement ;
- D'AFFECTER 308 434.42 € au compte 002 de la section de fonctionnement ;

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

6 – BUDGET PRIMITIF 2026

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La proposition du budget primitif 2026 qui reprend les orientations budgétaires présentées ce même jour. Il s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 651 000.00 €
- Section d'investissement : 488 650.00 €

II – PRESENTATION BUDGET 2026 SECTION FONCTIONNEMENT :

INTITULE	CHAPITRE	EXERCICE PRECEDENT 2025			EXERCICE COURANT 2026		
		Montant budgétisé	Total dépensé	%	€	Total dépensé	%
DEPENSES / FONCTIONNEMENT							
CHARGES A CARACTERE GENERAL	11	137 230,67 €	98 094,76 €	71,48%	163 563,52 €		
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	12	64 500,00 €	53 953,85 €	83,65%	77 500,00 €		
ATTENUATIONS DE PRODUITS	14	23 100,00 €	23 033,00 €	99,71%	23 000,00 €		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23	287 192,89 €	- €	0,00%	104 000,00 €		
OPERATIONS ORDRES TRANSFEREES	42	42 182,00 €	41 057,91 €	97,34%	136 466,48 €		
AUTRES CHARGES DE GESTION	65	138 699,44 €	113 418,88 €	81,77%	143 600,00 €		
CHARGES FINANCIERES	66	2 100,00 €	1 658,57 €	78,98%	2 000,00 €		
CHARGES SPECIFIQUES	67	700,00 €	639,77 €	91,40%	800,00 €		
DOTATIONS AUX PROVISIONS	68	70,00 €	- €	0,00%	70,00 €		
TOTAL + 1 % / 2025	DEPENSES	695 775,00 €	331 856,74 €	47,70%	651 000,00 €	- €	0,00%
RECETTES / FONCTIONNEMENT							
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2	377 228,45 €	377 228,45 €	100,00%	308 434,42 €		
OPERATIONS D'ORDRE TRANSFEREES ENTRE SECTION	42	29 190,00 €	29 190,00 €	100,00%	30 507,00 €		
PRODUITS SERVICES DOMAINE VENTILATION	70	25 705,55 €	55 863,11 €	217,32%	38 600,00 €		
IMPOTS ET TAXES	73	30 000,00 €	51 725,39 €	172,42%	30 000,00 €		
FISCALITE LOCALE	731	150 050,00 €	171 575,00 €	114,35%	160 395,78 €		
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74	57 550,00 €	64 212,77 €	111,58%	53 961,80 €		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75	26 050,00 €	34 307,07 €	131,70%	29 100,00 €		
PRODUITS FINANCIERS	76	1,00 €	0,62 €	62,00%	1,00 €		
TOTAL + 1 % / 2025	RECETTES	695 775,00 €	784 102,41 €	112,69%	651 000,00 €	- €	0,00%

TK

III - PRESENTATION BUDGET 2026 SECTION INVESTISSEMENT :

INTITULE	CHAPITRE	EXERCICE PRECEDENT BP 2025			EXERCICE COURANT BP 2026		
		Montant proposé / voté	Total dépensé	%	Montant proposé / voté	Total dépensé	%
DEPENSES / INVESTISSEMENT							
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT A REPORTER	1	85 333,11 €	85 333,11 €	100,00%	144 602,16 €	- €	
OPERATIONS ORDRE TRANSFEREES ENTRE SECTIONS	40	29 190,00 €	29 190,00 €	100,00%	30 507,00 €		
OPERATIONS PATRIMONIALES	41	- €	- €	#DIV/0!	- €		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16	21 000,00 €	15 301,91 €	72,87%	20 500,00 €		
IMMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	15 000,00 €	9 151,74 €	61,01%	10 000,00 €		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	204	- €	- €	#DIV/0!	- €		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES *	21	382 284,70 €	304 557,75 €	79,67%	283 040,84 €		
<small>* RAR COMPRIS / SOIT 61 011 € + 200 000 €</small>							
TOTAL -8,5 % / 2025	DEPENSES	532 807,81 €	443 534,51 €	83,24%	488 650,00 €	- €	#DIV/0!
RECETTES / INVESTISSEMENT							
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21	287 192,89 €	- €	0,00%	104 000,00 €		
OPERATIONS ORDRE TRANSFEREES ENTRE SECTIONS	40	42 182,00 €	41 057,91 €	97,34%	136 466,48 €		
OPERATIONS PATRIMONIALES	41	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €		
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	10	192 133,11 €	201 120,35 €	104,68%	193 983,52 €		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13	11 199,81 €	67 722,00 €	604,67%	54 100,00 €		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16	100,00 €	900,00 €	900,00%	100,00 €		
TOTAL -8,5 % / 2025	RECETTES	532 807,81 €	310 800,26 €	58,33%	488 650,00 €	- €	#DIV/0!

PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 651 000.00 €
- Section d'investissement : 488 650.00 €

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

7 – ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SIGFRA

Il est demandé de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du SIGFRA. Lors du précédent conseil municipal daté du 20 mars 2026, Mme Céline LEGAGNEUR et M. Joseph DIETEMANN-COUSY ont été nommés à cette fonction. M. le Maire demande d'approuver cette nomination.

DÉSIGNATION SYNDICAT	TITULAIRE(S) ÉLU(S)	SUPPLÉANT(S) ÉLU(S)	OBSERVATION
SIGFRA	Joseph DIETEMANN COUSY	Céline LEGAGNEUR	RAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE :
D'APPROUVER la nomination des deux conseillers rappelés ci-dessus.

Vote : 11 Pour / Abstention 00 / Contre 00

8 – APPROBATION DE L'ETAT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR CREANCES (ANV) :

Vu le dossier d'admission en non-valeur présenté par le comptable public du service de gestion comptable d'Altkirch, pour pertes sur créance irrécouvrable portant sur des créances éteintes, aux budgets 2022 pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Débiteur	Motifs	Montants en €
SGC Altkirch	PV Carence, personnes décédées, montant inférieur au seuil de poursuite, combinaisons infructueuses d'actes	5 €

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 5 €.

Il est demandé aux membres du bureau d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'admission en non-valeur telle que présentée, transmise par le comptable du service de gestion comptable d'Altkirch ;**

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

9 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2026

La commune d'Eteimbes est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, emploi, éducation, accès aux droits, etc. Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous.

En conséquence, Monsieur le Maire propose **D'APPROUVER le tableau global ci-dessous annexé des subventions aux associations pour l'année 2026 – soit 2 250 € de subventions attribuées :**

DEMANDEUR	ATTRIBUTION EXERCICE 2025	ATTRIBUTION EXERCICE 2026
APALIB - AMAELLE	31 €	50 €
ADAPEI Sundgau	31 €	50 €
APAMAD & APALID	31 €	50 €
CHORALE	50 €	150 €
ASSOCIATION SCOLAIRE	60 €	300 €
ECOLE DE CHIENS	31 €	50 €
HELLO HISSEZ VOUS	500 €	500 €
ALS ETEIMBES	500 €	500 €
SOUVENIR FRANÇAIS UNC GILDWILLER	31 €	50 €
AMICALE SPV MONTREUX-VIEUX	500 €	500 €
AFM TELETHON	50 €	50 €
SOIT UN TOTAL DE :	2 094 €	2 250 €

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

10 – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC UNE ENTREPRISE LOCALE

A compter du 1^{er} avril 2026, la commune met à disposition partiellement, pour un montant de 600 € annuel (50 € / mois), le terrain identifié comme parcelle n° ZC 84 du cadastre, situé rue des Ragies à Eteimbès délimitée à une superficie de 500 m².

Cette location à usage professionnel est accordée pour une durée d'une année – 01/04/26 au 31/03/2027 - non renouvelable tacitement. L'exploitation dudit terrain est réservée uniquement au stationnement de véhicules roulants.

Le bénéficiaire de cette location à usage professionnel s'engage à respecter la réglementation mentionnée ci-dessous :

Entretien et responsabilités

- Entretien le terrain et le maintenir en bon état ;
- Assumer toutes les charges afférentes à son usage ;
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels causés à des tiers du fait de l'exploitation d'un terrain communal.

Tk



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le principe de location à usage professionnel du terrain communal dans les conditions définies ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

11 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS INTRA-COMMUNALES 2026/2032 :

<u>INTITULE DE LA COMMISSION</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
C.A.O. Commission d'Appels d'Offres	- Jérôme WOLF - Jonathan MICHELS - Marie-Chr. PEZZANO	- Grégory ROY - Sandra MIRO - Nathalie MASSON

LES COMMISSIONS SUIVANTES SONT EGALEMENT MISES EN PLACE – ELLES SE REUNIRONT EN FONCTION DE LA DEMANDE :

ENVIRONNEMENT (Forêt, Chasse, Bois) : L'ensemble des conseillers est nommé pour participer à cette commission ;

COMMUNICATION (affaires sociales, Relation avec les usagers) : L'ensemble des conseillers est nommé pour participer à cette commission ;

TRAVAUX (Urbanisme, Assainissement, Voiries communales) : L'ensemble des conseillers est nommé pour participer à cette commission ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose **D'APPROUVER** la création des commissions intra-communales rappelées ci-dessus.

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

12 – PRESENTATION ET APPROBATION DE DEVIS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS RUE PRINCIPALE – 3ÈME TRANCHE (AJOUT)

En date du 15 Février dernier, plusieurs entreprises de travaux publics ont été sollicitées afin de produire un chiffrage pour la réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux de réfection des trottoirs rue Principale.

Tk

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un état récapitulatif des devis réceptionnés :

ETAT RECAPITULATIF - ENTREPRISES CONSULTEES - REFECTION TROTTOIRS 3ÈME TRANCHE - RUE PRINCIPALE - 17/04/2026

ENTREPRISE CONSULTEE	DATE DE RECEPTION EN MAIRIE	MONTANT HT	MONTANT TTC	AVIS CM	OBSERVATIONS	DATE / REPOSE
STPI					Absence de réponse	
COLAS	14/04/2026	83 714,05 €	100 456,86 €			
TPS SCHNEIDER / GCM SUD ALSACE					Absence de réponse	

Après lecture et analyse du devis, les membres du conseil municipal proposent d'orienter leur choix, vers l'entreprise suivante – soit : **COLAS**

Ces travaux feront l'objet de demandes de subventions pour financer la réalisation de ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ Décide d'approuver le devis de l'entreprise **COLAS** ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis **COLAS** ainsi que tous les actes nécessaires pour la mise en place du projet ;
- ✚ D'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour le financement du projet.

Vote : 10 Pour / Abstention 01 / Contre 00

13 – DIVERS

- Journée citoyenne – Une liste des travaux à réaliser sera prochainement mise à disposition ;
- Fermeture de l'aire de jeux et du cimetière – La mairie est en attente de devis pour présentation et validation par les membres du conseil municipal ;
- Stationnement de véhicules sur trottoirs / élagage etc... - M. le Maire ira à la rencontre des administrés pour évoquer ces points sensibles.
- Mme PEZZANO fait un retour sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR d'Altkirch) - Établissement Public de Coopération Intercommunautaire, fruit d'une démarche volontaire des **Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau**. Il comprend 108 communes, sur un territoire de 664 km² et 72 051 habitants au 1er janvier 2026.

✓ **Information prochaine réunion**

M. le Maire informe de la date du prochain conseil municipal qui se tiendra **VENDREDI 12 JUIN 2026 A 19H00 – SALLE DU CONSEIL.**

PLUS PERSONNE NE DEMANDE LA PAROLE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h et 45 MINUTES.

Le Secrétaire de séance,
Jonathan MICHELS



Le Maire,
Thierry KEINGLER

